

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à huis-clos et à distance le 11 février 2022, à 16 heures.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire,
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
monsieur Patrick Côté, conseiller district #2,
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 heures et présidé par Monsieur Stephen Matthews de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2.

2022-02-R029

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

5.

1ER PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne demande à se faire entendre.

7.1

2022-02-R030

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE GDG ENVIRONNEMENT LTE POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir un service de contrôle biologique des insectes piqueurs sur une partie du territoire de la municipalité pour les années 2022, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT la demande de soumission publique effectuée par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT le procès-verbal rédigé par monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier suite à l'ouverture des soumissions effectuée le 4 février 2022;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'ACCEPTER la soumission de la firme GDG Environnement Ltée pour effectuer le contrôle biologique des insectes piqueurs, conformément aux documents d'appels d'offres, aux montants précités :

2022	129 289.39 \$	taxes incluses
2023	132 521.62 \$	taxes incluses
2024	135 834.66 \$	taxes incluses

D'autoriser le maire, Monsieur Stephen Matthews, et le directeur général, Monsieur Benoit Grimard, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, pour l'entente avec l'entreprise GDG Environnement Lte pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. GDG Environnement Ltée, M. Richard Vadeboncoeur
M. Guillaume Landry-Vincent, directeur général adjoint et des travaux publics
Mme. Marie-Claude Bourgault, directrice finances*

8.1

2022-02-R031

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE MESURES DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

ATTENDU la conclusion de l'entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations concernant la Municipalité de Saint André d'Argenteuil (CPS 19-20-21), résolution 2020-01-R12. ;

ATTENDU QUE les mesures consistant au retrait de résidences ne seront pas mises en œuvre avant la fin prévue de l'entente;

ATTENDU QUE le nombre de résidences qui feront l'objet d'un retrait sera réduit à trois;

ATTENDU QUE l'avenant numéro 1 a pour objectif de déplacer la date de fin de l'entente pour permettre de retirer les résidences et de modifier à la baisse les montants à verser pour refléter la baisse du nombre de résidences retenues par la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par monsieur Pierre Fournier

et résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Stephen Matthews, et le directeur général, Monsieur Benoit Grimard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'avenant numéro 1 proposé pour l'entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations concernant la Municipalité de Saint André d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Mme. Myriam Gauthier, directrice à l'urbanisme
Mme. Marie-Claude Bourgault, directrice finances

12.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne demande à se faire entendre.

13.

2022-02-R032

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Patrick Côté, appuyé par monsieur Jacques Decoeur et résolu :

De lever la séance à 16 h 07 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Stephen Matthews,
Maire